COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 03.11.2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat M. Daniel Manzini : Traversée de Clarens par la Rue du Lac : « Entre incohérence et incompréhension ».

Président : Yanick Hess (PLR)

Membres : Patrick Aubort (PLR)
Stéphane Barbey (Les Verts)
Juliane Baumann (UDC)
Jérôme Chessex (PLR)
Denis Golaz (SOC)
Patrick Grognuz (PLR)
Anthony Huys (SOC) remplacé par Christian Bécherraz
Daniel Manzini (SOC)
Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 26 octobre 2015 dans les bureaux communaux de l'avenue de la Gare 30, en présence de Messieurs Caleb Walther et Christian Neukomm, Municipaux; Enrico Bergonzo, chef de service des travaux & M. Rocco Volpe, responsable de la cellule signalisation de l'ASR, que nous remercions pour les précisions et les réponses apportées aux nombreuses questions

<u>Développement complémentaire du postulant</u>

La multitude de feux, signalisation et autres, semble être une encouble à la circulation de ce quartier de Clarens. Il semblerait que même pour les VMCV, cela soit problématique. La zone entre la rue Vinet et la rue du Lac doit être traitée. Il y a un ensemble de perpendiculaires qui interviennent. Plusieurs habitants ont réagi suite à la présentation du postulat dans la presse. La sortie et la rentrée sur la salle Omnisport qui croisent ceux qui sortent de la station d'essence est un vrai casse-tête.

L'objectif du postulat est d'avoir une onde verte, ainsi qu'une baisse de signalisation.

En outre, M. Manzini pose la question de la compétence. Est-ce la la Municipalité ou Sécurité Riviera ?

Au niveau des giratoires, il voudrait savoir s'il existe un plan directeur communal, et le cas

échéant la possibilité d'en créer un. Quel est le degré de priorisation de la Municipalité à ce sujet ?

En reprenant les demandes de CLARENSemble ou des groupes ont travaillé sur ce thème, quelle synthèse en a été retenue?

Position Municipale
En préambule, la Municipalité rappelle que le service des travaux réfléchit à ce qui doit être fait en terme de circulation et ASR agit en tant que bras armé par la signalétique. Dans tous les cas, le respect de la LCR est primordial. Suite au dépôt du postulat, un feu piéton a déjà été supprimé.

Giratoires

Il n'existe pas de plan directeur de giratoire à réaliser sur la commune. Seul, les carrefours de Gambetta et des Grands prés sont actuellement à l'étude.

Le souhait du postulant est d'obtenir une planification à long terme des carrefours stratégiques qui pourraient se transformer en giratoires (par exemple les carrefours de Tavel, de Chailly, du bas de l'Avenue Rambert, ...).
De manière générale, outre les avantages reconnus sur ce type d'ouvrage, il ne faut pas négliger les points suivants :

- Difficultés pour les piétons aux abords d'un giratoire.

- Les véhicules débouchant de petites routes n'arrivent pas facilement à entrer dans le giratoire.

- En milieu urbain, les transports publics peuvent être prétérités, même s'il existe des alternatives avec des feux.

CLARENSemble
Les éléments retenus suite aux groupes de travail sont:
Mobilité scolaire

Hiérarchie des routes en évitant que trop de véhicules traversent les zones 30.

Des ingénieurs en circulation ont été mandaté pour connaitre différentes options. La CORAT, étudie la requalification de toute la RC780, les giratoires seront donc mal vu sur cet axe. L'emprise nécessaire n'est pas toujours présente (Gambetta p.ex)

La Municipalité n'a pas attendu le dépôt de ce postulat pour abordé tous ces thèmes.

Onde verte

Actuellement, elle n'est pas satisfaisante. Le contrat d'entretien avec la maison Siemens ne répond pas aux attentes. Ces problèmes ont été abordés en commission de circulation. A force de plaintes répétées au fournisseur, et suite à une séance conjointe avec les services, il a été demandé ce qui pouvait être amélioré.
Le fournisseur a établi un rapport sur ce qui peut être fait, notamment en optimisant les installations existantes. Malheureusement, la collectivité n'a pas les ressources techniques pour effectuer directement les changements sur les logiciels des feux. Prochainement viendra un préavis sur la signalétique. Il existe actuellement des boucles dans le sol pour la détection de véhicule, qui pourraient être améliorées avec des radars de détection ou des caméras.

L'exemple récent de la sortie autoroute de Villeneuve fait ressortir ce genre de situations: l'OFROU a mis des feux à la place du giratoire. Les élus locaux sont dubitatifs.

La Zone 30 à la sortie Migros et l'impossibilité de tourner à la sortie est surprenante. Ce point sera traité dans le cadre du mandat donné à l'ingénieur en circulation.

Discussion générale

Pour un commissaire, la détection cycliste ne se fait toujours devant les feux. Au niveau financier, est-ce que le Canton et l'OFROU participent ? *Oui si demande préalable au Canton pour les routes cantonales.*

Autre situation cocasse, peut-on régler le problème du feu rouge au Pierrier qui force de passer à un autre feu rouge lorsque l'on sort de la place pour monter sur Chailly ? *Il n'existe pas de réglages qui satisfassent tout le monde.*

Un commissaire rappelle toutefois que la détection des feux uniquement pour les bus lorsque giratoires existant est possible (exemple à Av. des Figuiers à Lausanne).

Pour le postulant, il s'agit de demander une analyse des flux de circulation entre la rue du Lac et l'avenue Alexandre Vinet, et des possibilités d'amélioration et mesures envisagées pour ces cinq prochaines années.

Il estime qu'un rapport écrit fera bien l'affaire avant le futur préavis.

La Municipalité rappelle que la Grande place, la zone 30 et la maison de quartier ont amené une multitude de changements pour la circulation à Clarens. Le mandat de la CORAT sur la RC780 est en route. Mais elle est consciente de la difficulté, et des gros changements qui amèneraient également des travaux lourds et couteux.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la commission vous propose de prendre ce postulat en considération.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Yanick Hess (PLR)